

Modèle de délibération

Adhésion à la Charte d'engagement pour l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit dans le Puy de Dôme

Clermont-Ferrand, le 25 janvier 2013

La question de l'éclairage public devient un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, à la fois énergétique, économique et écologique. Le concept d'« éclairer juste » semble apporter une définition consensuelle et confirme l'intérêt collectif qui doit guider notre action en la matière.

Si certaines collectivités ont entamé depuis plusieurs années des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur parc de points lumineux, d'autres - à l'instar de [nom de votre commune] - parallèlement à ces travaux ou par anticipation, ont mis en œuvre l'extinction en milieu de nuit de tout ou partie de leur éclairage public... comme 127 communes recensées à ce jour sur le département, soit le quart de la population puydômoise.

Pour rappel, [préciser les modalités de l'extinction pratiquée / envisagée et la période à laquelle elle a été /sera mise en place sur la commune].

Dans ce contexte, plus de 70 collectivités du Puy-de-Dôme ont acté le principe de signer une « Charte d'engagement pour l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit dans le Puy de Dôme », créée avec l'appui de l'Aduhme¹, association à laquelle notre commune adhère [à adapter le cas échéant].

Ses objectifs :

- Témoigner à l'ensemble des administrés des communes des raisons ou motifs pour lesquels elles ont fait le choix de l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit ;
- Mobiliser le plus grand nombre de collectivités du Puy-de-Dôme à s'engager dans cette démarche de sobriété énergétique.

Il est ainsi proposé aujourd'hui de délibérer officiellement sur les termes de cette Charte afin de marquer notre soutien à cette dynamique et de réaffirmer notre engagement face aux multiples enjeux relevés.

[Pourriez-vous nous adresser une copie de la délibération le cas échéant ? Par avance, merci]

Aduhme – 129, avenue de la république 63100 CLERMONT-FERRAND a.lenoir@aduhme.org - fax : 04 73 92 78 21

¹ L'Aduhme est l'agence locale des énergies et du climat du Puy-de-Dôme. Cette association de loi 1901, créée dans le cadre d'un programme européen en 1996, a pour but :

- de développer des actions d'animation auprès des consommateurs non domestiques dans des actions de recherche de sobriété et d'efficacité énergétiques, de recours aux énergies renouvelables ;
- d'accompagner les acteurs et décideurs locaux dans la définition et mise en œuvre de politiques et de programmes d'actions visant l'énergie durable...

...afin de réduire les coûts financiers et environnementaux, lutter contre le dérèglement climatique et plus généralement, participer au développement et à l'aménagement durable des territoires (article 2 des statuts).